

Betonentferner BETEX-31

Date: 19.06.2018

Date de révision:

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Betonentferner BETEX-31

Autres désignations commerciales

Numéro d'article: 2017-31

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Nettoyant pour béton

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Humatra
Hubert Schmalhofer
Rue: Hauptstraße 2H
Lieu: D-93102 Geisling
Téléphone: +49 (0) 9481 943 76 29
e-mail: info@humatra.de
Internet: www.humatra.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 9481 943 76 29 (Mo.-Fr.: 9.00-16.00 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acide chlorhydrique

Acide orthophosphorique

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Betonentferner BETEX-31

Date: 19.06.2018

Date de révision:

Page 2 de 11

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Eau, acides inorganiques, tensioactif, colorant

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
7647-01-0	Acide chlorhydrique 33%	12-18 %
	231-595-7 01-2119484862-27	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H314 H335	
7664-38-2	Acide orthophosphorique 85%	10-15 %
	231-633-2 01-2119485924-24	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B; H290 H314	
9002-92-0	polyéthylèneglycoldodécyl ether avec >2-5 mol éthylène oxyde	< 0,2 %
	500-002-6 01-2119968561-30	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage des ingrédients selon Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

< 5% agents de surface non ioniques

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Betonentferner BETEX-31

Date: 19.06.2018

Date de révision:

Page 3 de 11

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, maux de tête, irritation des yeux et de la peau, risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac (forte causticité).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Betonentferner BETEX-31

Date: 19.06.2018

Date de révision:

Page 4 de 11

Information supplémentaire

Pour diluer, toujours préparer le récipient d'eau et y verser lentement le produit tout en remuant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. À conserver au frais et au sec. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal. À conserver au frais et au sec.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Mélanges d'hypochlorite de sodium classés à cause de la formation possible de chlore gazeux

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage: 5-25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyeur

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1		VME (8 h)	
		0,5	2		VLE (15 min)	
7647-01-0	Chlorure d'hydrogène	5	7,6		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betonentferner BETEX-31

Date: 19.06.2018

Date de révision:

Page 5 de 11

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7647-01-0	Acide chlorhydrique 33%		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	8 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	15 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	8 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	15 mg/m ³
7664-38-2	Acide orthophosphorique 85%		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	4,57 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,36 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,1 mg/kg p.c./jour
9002-92-0	polyéthylèneglycoldodécyl ether avec >2-5 mol éthylène oxyde		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	22,186 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,583 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5,471 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	6.292 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,146 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
7647-01-0	Acide chlorhydrique 33%	
Eau douce	0,036 mg/l	
Eau de mer	0,036 mg/l	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,036 mg/l	
9002-92-0	polyéthylèneglycoldodécyl ether avec >2-5 mol éthylène oxyde	
Eau douce	2,4 µg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	24 µg/l	
Eau de mer	0,24 µg/l	
Sédiment d'eau douce	9,712 mg/kg	
Sédiment marin	9,712 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,312 mg/l	
Sol	4,172 mg/kg	

Conseils supplémentaires

VME: Valeur maximale d'exposition, VLE: Valeur limite d'exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Betonentferner BETEX-31

Date: 19.06.2018

Date de révision:

Page 6 de 11

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques (EN166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN374). Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré), PVC (Chlorure de polyvinyle)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Pour une utilisation à court terme: filtre combiné E-P2 recommandé

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaunâtre
Odeur:	piquant
pH-Valeur (à 20 °C):	< 1

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	non déterminé

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Température de décomposition:	non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: (à 20 °C)	23 hPa
Densité (à 20 °C):	~ 1 g/cm ³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé	
Coefficient de partage:	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betonentferner BETEX-31

Date: 19.06.2018

Date de révision:

Page 7 de 11

Teneur en solvant: < 1%

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux. Possibilité de réactions dangereuses.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec bases, peroxydes, oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Métal. Tenir à l'écart de: Bases, oxydants, peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.
Réaction avec l'acide nitrique ou brownstone: libération du chlore gazeux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7647-01-0	Acide chlorhydrique 33%				
	par inhalation (0,5 h) vapeur	CL50 8,3 mg/l	Rat	ECHA	
7664-38-2	Acide orthophosphorique 85%				
	par voie orale	DL50 1530 mg/kg	Rat		OECD 423
	dermique	DL50 2740 mg/kg	Lapin	IUCLID	
9002-92-0	polyéthylèneglycoldodécyl ether avec >2-5 mol éthylène oxyde				
	par voie orale	DL50 > 1000 mg/kg	Rat	ECHA	
	dermique	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 402

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Betonentferner BETEX-31

Date: 19.06.2018

Date de révision:

Page 8 de 11

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

non applicable

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dommages pour les organismes aquatiques causés par le changement de pH local est possible

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7647-01-0	Acide chlorhydrique 33%					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 20,5 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,3 mg/l	48 h	Daphnia sp.		OECD 202
7664-38-2	Acide orthophosphorique 85%					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 138 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	OECD 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(270 mg/l)		Boue activée	IUCLID	
9002-92-0	polyéthylèneglycoldodécyl ether avec >2-5 mol éthylène oxyde					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,4 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	ECOTOX database	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50 2,06 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 4,7 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECOTOX Database	

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
7664-38-2	Acide orthophosphorique 85%	-0,77

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Selon la formulation, le produit contient de l'halogène à liaison organique. En cas de déversement dans les installations d'épuration ou dans les eaux naturelles, il peut altérer la valeur AOX.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betonentferner BETEX-31

Date: 19.06.2018

Date de révision:

Page 9 de 11

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

060704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la FFDU des halogènes et de la chimie des halogènes; solutions et acides, par exemple acide de contact; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3264
--------------------------	---------

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betonentferner BETEX-31

Date: 19.06.2018

Date de révision:

Page 10 de 11

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8
Dispositions spéciales: 223, 274
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité dégagee: E1
EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8
Dispositions spéciales: A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
Passenger LQ: Y841
Quantité dégagee: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Betonentferner BETEX-31

Date: 19.06.2018

Date de révision:

Page 11 de 11

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	
Skin Corr. 1; H314	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques. Les lois et règlements en vigueur doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Nettoyants pour béton, acide	PW	-	15	-	-	-	-	Nettoyant

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)